



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2014/294

Lyon 5e - Cession d'un terrain en terrasses sis 20 montée du Gourguillon au profit de la  
Communauté du Chemin Neuf - EI 05245 - N° Inventaire 05245T001.

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur** : Mme GAY Nicole

**SEANCE DU 7 JUILLET 2014**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 JUILLET 2014

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 11 JUILLET 2014

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : M. CUCHERAT Yann

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BALAS (pouvoir à M. HAVARD), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), Mme BERRA (pouvoir à M. BLACHE)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2014/294 - LYON 5E - CESSION D'UN TERRAIN EN TERRASSES SIS 20 MONTEE DU GOURGUILLON AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DU CHEMIN NEUF - EI 05245 - N° INVENTAIRE 05245T001. (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 juin 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un terrain en terrasses sis 20 montée du Gourguillon à Lyon 5<sup>e</sup>, cadastré section AL numéro 78 pour une contenance de 461 m<sup>2</sup>.

Ce terrain a été acquis de Melle Marie-Françoise Jacquemont aux termes des actes des 13 et 22 novembre 1933 et des 14 et 22 novembre 1933, en vue de l'élargissement de la montée du Gourguillon, projet depuis lors abandonné.

La congrégation religieuse, dénommée la Communauté du Chemin Neuf, a manifesté son souhait de se porter acquéreur dudit terrain, contigu à sa propriété cadastrée AL134 135 et 77 et lui permettant d'accéder à celle-ci, au moyen d'une servitude de passage, par la montée du Gourguillon.

La Ville de Lyon, n'ayant pas d'intérêt à conserver dans son patrimoine ce terrain, végétalisé par endroits et situé en zone de balnes, et soucieuse de valoriser son parc immobilier, il vous est proposé de répondre favorablement à la demande de la Communauté du Chemin Neuf par la cession de ce bien au prix de 92 000 euros, conformément à l'avis de France Domaine en date du 5 mars 2014. En sus du prix, l'acquéreur s'acquittera des frais liés à l'établissement de l'acte notarié.

En outre, ce terrain relevant du domaine privé communal, il n'est pas nécessaire de procéder à sa désaffectation et son déclassement.

Vu ledit projet d'acte de vente ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 5 mars 2014 ;

M. le Maire du 5<sup>e</sup> arrondissement ayant été consulté pour avis le 7 mai 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

### **DELIBERE**

1. La cession du terrain 20 montée du Gourguillon à Lyon 5<sup>e</sup> à la Communauté du Chemin Neuf aux conditions précitées, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit acte de vente ainsi que tout document y afférent.

3. La prévision de la recette sera inscrite au budget de la Ville de Lyon et imputée sur la nature comptable 024, fonction 01, de l'opération FONCESSI, du programme foncier VDL.

4. La réalisation de la recette sera imputée à la nature comptable 775, fonction 01 de l'opération FONCESSI, du programme FONCIERVDL.

5. La sortie du bien du patrimoine de la Ville de Lyon sera enregistrée conformément aux dispositions budgétaires et comptables de la M14 :

N° d'inventaire	Désignation	Compte nature	Montant
05245T001	parcelles	2118	92 000 €

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY